

Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

2008/2254(DEC) - 16/03/2009

En adoptant le rapport de M. Christofer FJELLNER (PPE-DE, SE) sur la décharge à octroyer au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2007.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre.

Ils font toutefois une série de recommandations qui accompagnent l'octroi de la décharge. Outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, les députés font les observations suivantes:

- le fait que la Cour des comptes ait mis en lumière le manque d'indicateurs de performance mesurables pour les activités menées par le Centre;
- que le Centre ait pris la décision de prévoir ce type d'indicateurs pour les activités réalisées en 2008.

Les députés demandent enfin au Centre de rendre compte des mesures spécifiques prises dans la foulée des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport d'activité 2008